

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 3 mars 2026		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 12	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, PATRICE CHIROUZE, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN BRIAND ET SEBASTIEN SCHERMA ABSENTS : RAPHAEL THEVENON, SEBASTIEN VIOLI, LAURENT SOCQUET	VOTES : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSEPTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE GEMAPI QUORUM : 10	DELIBERATION RELEVANT DE LA CARTE DE COMPETENCE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI (CCSLA) NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	
DATE DE LA CONVOCATION : 25/02/2026		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
 Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO
 Délibération n°26-11

Objet : CARTE GEMAPI - Convention 2026 relative à la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend

Vu la délibération n°22-20 du 12/04/22 portant sur la convention de gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron sur la période 2022-2025,

Considérant le bilan de la convention 2022-2025 et la stratégie de gestion globale du site du Bersend validée par le COPIL du 26/01/26,

Dans le cadre de la poursuite d'une gestion collective de l'espace de régulation du torrent du Bersend à la confluence du Doron, il est proposé d'établir une convention pour l'année 2026.

Le programme de travaux de cette convention consiste à :

- recalibrer les écoulements du torrent du Bersend, dans la plage de dépôt, afin de favoriser la répartition des matériaux dans la plage et éviter les accumulations régressives sur le coursier aval du dalot de la RD925 qui pourraient obstruer l'ouvrage,
- curer les matériaux déposés dans la plage de dépôt, dans la limite du montant défini dans le cadre du plan de financement suivant. Le volume ici estimé est de 20 000 m³. En cas d'apports inférieurs à cette estimation, les travaux de terrassements seront réalisés afin de préparer l'opération de restauration de la confluence prévue en 2027.

